

## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC**, est, par la présente donnée par la soussignée, Sonia Tardif , directrice générale et greffière-trésorière, de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds que :

**LORS DE LA SÉANCE EXORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2023, IL A ÉTÉ ADOPTÉ LE RÈGLEMENT 388 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 335 DÉCRÉATNT L'IMPOSITION D'UNE TAXE DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCES 9-1-1.**

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné, celui-ci étant situé au 405, rue Principale, Saint-Jacques-de-Leeds et ce, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Jacques-de-Leeds, ce 31<sup>e</sup> jour de octobre 2023.



Sonia Tardif , g.m.a.  
Directrice générale / greffière-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Sonia Tardif , directrice générale et secrétaire-trésorière de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, 405 Principale, Saint-Jacques-de-Leeds, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal entre 15h et 16h ce 31<sup>e</sup> jour de octobre 2023 .



Sonia Tardif, g.m.a.  
Directrice générale et greffière-trésorière